

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L.226-9 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet de pouvoirs comparables à ceux des Commissaires aux Comptes et fait un rapport à l'assemblée générale ordinaire dans lequel il se doit de signaler toute irrégularité ou inexactitude dans les comptes annuels et consolidés de l'exercice.

## I. SITUATION DE LA SOCIETE

Altamir, Société en Commandite par Actions, régie par les articles L.226-1 à L.226-14 du Code de Commerce, a opté pour le régime fiscal des Sociétés de Capital Risque (SCR) avec effet au 1er janvier 1996. Altamir a opté pour ce nouveau régime à compter du 1er janvier 2001. Au 31 décembre 2014, la Société a rempli tous les ratios requis pour cette qualification.

Aucune opération sur le capital n'a eu lieu en 2014.

Le résultat consolidé se monte à €59 470 524

Le résultat social s'élève à € 56 014 864

Depuis le début de l'année 2011, Altamir a mis en œuvre les nouvelles modalités d'investissement auprès des fonds Apax Partners France. La Société investit désormais dans le fonds Apax France VIII au travers du FPCI Apax France VIII-B qui lui est dédié. La Société investit également au travers du fonds Apax VIII LP (non consolidé) et occasionnellement en co-investissement avec les fonds Apax France VIII et Apax VIII LP.

La Société a investi et engagé €43,4M au cours de l'exercice, contre €92,2M en 2013, dont :

- o €39,6M (€74,5M en 2013) dans sept nouveaux investissements :

- La Société a investi, au travers du fonds Apax France VIII, €27,5M dans SK FireSafety Group, un des leaders des équipements de sécurité en Europe du Nord spécialisée dans trois domaines : 1) la vente et maintenance de produits de protection incendie, 2) la conception et installation de systèmes de détection et d'extinction d'incendies pour les secteurs de l'industrie et du pétrole et du gaz, 3) la maintenance d'équipements de sécurité cabine spécifiques au secteur de l'aviation.

- La Société a investi et engagé €12M au travers du fonds Apax VIII LP dans six nouvelles sociétés :
  - €0,8M dans Cholamandalam Investment and Finance Company (Chola), société financière non bancaire cotée, leader en Inde dans le financement des véhicules utilitaires, les crédits hypothécaires et les prêts aux PME.
  - €0,3M dans la société Genex, leader américain dans la gestion des soins médicaux pour les accidentés du travail.
  - €0,4M dans China Huarong Asset Management Company Ltd., une des plus grandes sociétés de gestion de prêts non-performants détenus par l'état chinois
  - €3,1M dans Answers Corporation, un groupe Américain exerçant une double activité B2C et B2B : une des premières plateformes d'échanges de contenu sur Internet (Answers.com), et de solutions SaaS pour la gestion du contenu de sites de commerce en ligne (Answers Cloud Services).
  - €3,4M d'engagement dans Exact Holding NV, suite à une offre publique recommandée sur la société, premier éditeur néerlandais de logiciels de gestion pour petites et moyennes entreprises proposant une solution SaaS en matière de comptabilité et ERP, Exact Online. La transaction devrait être finalisée début 2015.
  - Environ €4M d'engagement dans la société Evry ASA, SSII leader sur les marchés du nord de l'Europe, suite à une offre publique recommandée sur la société le 8 décembre dernier,
    - o €3,8M d'investissements et d'engagements complémentaires dans les sociétés du portefeuille, principalement dans Altran afin d'augmenter le taux de détention et dans Vocalcom.

Le volume de cessions et revenus sur l'exercice s'élève à €63,9 M contre €115,5M en 2013, et se décompose en produits de cessions pour €63,8M (€115,2M en 2013) et revenus pour €0,1M (€0,3M en 2013).

Les €63,9M se décomposent principalement en :

- €40M de la cession de Buy Way, soit 8,3 x l'investissement initial. L'opération prévoit deux éventuels compléments de prix en 2015 et 2016 pouvant atteindre un montant additionnel équivalent à 1,2x le prix d'acquisition.
- €16,1M représentant 40% de l'investissement dans Thom Europe (enseignes Histoire d'Or, Marc Orian & Trésor), suite au refinancement de la dette de la société par une émission high yield,
- €0,8M remontés de Garda suite au refinancement de la dette
- €6,8M de la cession du solde des titres DBV Technologies, dernière société de « venture capital » du portefeuille,
- €0,2M d'opérations diverses

## II. COMPTES DE L'EXERCICE

Le Conseil de Surveillance a pu exercer sa mission de contrôle conformément à la loi et examiner les documents mis à sa disposition par la gérance.

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, des comptes consolidés (IFRS) et des documents comptables, avoir entendu l'avis des Commissaires aux Comptes et du comité d'audit et avoir posé les questions appropriées à la gérance, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2014.

Il n'a relevé aucune inexactitude ou irrégularité dans les comptes présentés par la gérance.

## III. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat net social de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se traduit par un bénéfice de €56 014 864

A. Conformément aux statuts, le dividende revenant à l'associé commandité et aux porteurs d'actions B se monte à €11 104 891 soit respectivement €1 110 489 et €9 994 402.

Ceci correspond à 20 % du résultat net retraité au 31 décembre 2014 tel que défini dans les statuts et présenté dans le complément d'information du Document de Référence.

B. Il sera également proposé à l'assemblée la distribution d'un dividende de €18 256 151 soit un dividende brut par action ordinaire de €0,50. Ce dividende est calculé sur la base de 3 % de l'actif net consolidé tel que présenté dans les comptes consolidés.

Ces dividendes sont prélevés sur les plus-values réalisées par la Société sur des titres de participation détenus depuis plus de deux ans. Il est précisé que, concernant les actionnaires personnes physiques résidentes de France, les sommes ainsi distribuées ne sont pas éligibles à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Il est précisé que le paiement des dividendes versés aux actionnaires sera effectué le 21 mai 2015 soit un détachement du coupon le 19 mai 2015.

C. Il sera également proposé à l'assemblée la dotation de €2 800 743 à la réserve légale.

D. Il sera enfin proposé à l'assemblée générale d'affecter le solde du résultat de l'exercice, soit €23 853 079 à un compte de réserve.

E. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus non éligibles à la réfaction		Revenus éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués aux associés commandités	
	-	-	-
2011	€10 140 548* soit €0,20 par action ordinaire et €152,73 par action de préférence B	€315 343	
2012	€24 019 548** soit €0,41 par action ordinaire et €487 par action de préférence B	€1 005 501	-
2013	€ 23 422 269***soit €0,45**** par action ordinaire et €384,14 par action de préférence B	€793 111	

\* dont €2 838 088 de dividende pour les titulaires d'actions de préférence B et €7 302 460 de dividende pour les titulaires d'actions ordinaires, étant précisé que ce dernier montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

\*\* dont €9 049 505 de dividende pour les titulaires d'actions de préférence B et €14 970 043 de dividende pour les titulaires d'actions ordinaires, étant précisé que ce dernier montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

\*\*\* dont €7 137 999 de dividende pour les titulaires d'actions de préférence B et €16 284 270 de dividende pour les titulaires d'actions ordinaires, étant précisé que ce dernier montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

\*\*\*\* €0,4459

#### IV. ENVELOPPE DE JETONS DE PRESENCE A ALLOUER AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il sera proposé, à l'assemblée du 23 avril 2015, de conserver une enveloppe de €260 000 à titre de jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice en cours et de la maintenir jusqu'à nouvelle décision.

#### V. ORGANES SOCIAUX ET CONTROLE DE LA SOCIETE

L'assemblée générale mixte du 29 mars 2012 a modifié l'article 18 des statuts en vue de permettre l'échelonnement des mandats des membres du Conseil de Surveillance.

Le nouveau texte permet par exception à la durée statutaire de deux ans et pour permettre cet échelonnement de nommer un ou plusieurs membres pour une période d'un an.

Le mandat de quatre des sept membres du Conseil de Surveillance a été renouvelé pour une période de deux années lors de l'assemblée générale du 24 avril 2014.

Il s'agit des mandats de :

- M. Jean Besson, demeurant 179, rue Saint Honoré, 75001 Paris,
- M. Gérard Hascoët, demeurant 10, avenue du Colonel Bonnet, 75016 Paris,
- M. Philippe Santini, demeurant 35, avenue de la Chambre d'Amour, 64600 Anglet,

- M. Jean-Hugues Loyez, demeurant 9, rue de l'Eglise, 7618 Taintignies – Belgique.

La même assemblée générale a 1) ratifié la nomination aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Madame Marleen Groen (57 St James' Street, London SW1A 1LD, Royaume Uni, en remplacement de Madame Sophie Javary pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

2) nommé Madame Sophie Stabile (74 rue du Faubourg Poissonnières, 75010 Paris) en qualité de membre du Conseil de Surveillance en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les nominations de Madame Groen et de Madame Stabile ont permis ainsi d'accroître la représentativité des femmes au sein du Conseil et de poursuivre la diversification des compétences et expériences en son sein.

A l'occasion du Conseil de Surveillance du 3 mars 2015 qui a arrêté les résolutions de l'Assemblée Générale du 23 avril 2015, M. Joël Séché a fait part de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de membre du Conseil de Surveillance qui arrive à échéance lors de cette Assemblée Générale. Afin d'assurer la continuité de la gouvernance dans les meilleures conditions, M. Joël Séché a proposé de se démettre à cette date de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, tout en conservant son mandat de membre du Conseil de Surveillance jusqu'à son échéance. Le Conseil a entériné cette proposition et procédé à la nomination de M. Jean-Hugues Loyez en tant que Président à effet du 3 mars 2015.

Il sera proposé, lors de la prochaine assemblée, de reconduire dans ses fonctions de membre du conseil de surveillance Madame Marleen Groen pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à se tenir dans l'année 2017, et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. Joël Séché ayant décidé de ne pas demander le renouvellement de son mandat, la parité homme – femme sera en adéquation avec les recommandations de l'AFEP-MEDEF à l'issue de l'Assemblée Générale du 23 avril 2015.

Les conclusions du Conseil concernant l'indépendance de cette candidate sont présentées dans le Rapport du Président du Conseil. Marleen Groen est Senior Advisor chez Stepstone, une société spécialisée dans le private equity. Elle est basée à Londres. Avec plus de 30 ans d'expérience dans les services financiers, Marleen Groen a passé 18 ans à travailler sur le marché secondaire du private equity. Avant de devenir Senior Advisor chez Stepstone, Marleen fut la fondatrice principale de Greenpark Capital Ltd, une société leader spécialisée dans le marché secondaire du capital investissement mid-market basée à Londres. Elle est titulaire d'une maîtrise (avec mention) de Leiden University et d'un MBA de la Rotterdam School of Management aux Pays-Bas. Elle est d'origine néerlandaise et parle couramment l'anglais, l'allemand et le français. En plus d'être le président de l'EVCA LP Council et membre du conseil d'administration de l'EVCA, Marleen est également membre du conseil d'administration des organismes caritatifs suivants : du Museum of London Archaeology (MOLA), de l'African Wildlife Foundation (AWF) et de Muir Maxwell Trust.

## VI. LIQUIDITE DU TITRE

Altamir a utilisé, en 2014, son programme de rachat d'actions propres en vue d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre. Un nouveau programme vous est proposé lors de cette assemblée générale.

## VII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le 3 mars 2015, le Conseil de surveillance a établi que la seule convention réglementée en vigueur depuis 2006 est restée inchangée durant l'exercice écoulé.

Cette convention réglementée est, par ailleurs, décrite dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

## VIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil de Surveillance d'Altamir est composé en majorité de membres indépendants.

L'ensemble des membres détenait, directement ou indirectement, 220 772 actions au 31 décembre 2014.

Nous tenons à vous informer des mesures prises pour que le Conseil de Surveillance puisse assurer totalement son rôle.

### 1. Comité d'Audit

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit constitué au 4 mars 2015 de trois membres : Monsieur Jean Besson (Président), Monsieur Gérard Hascoët (membre indépendant et compétent en matière comptable ou financière) et Madame Marleen Groen (membre indépendant et compétente en matière comptable ou financière).

Au cours de l'année 2014, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois pour exercer son contrôle sur les comptes de la Société et étudier les procédures de contrôle interne mises en place par la gérance. Le taux de participation à ces réunions s'élève à 92 %.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité d'Audit a auditionné les Commissaires aux Comptes et la Direction financière lors des arrêtés trimestriels.

Pour 2015, le Comité d'Audit continuera de se réunir chaque trimestre, avant l'arrêté des situations périodiques.

### 2. Composition – Fonctionnement – Evaluation du Conseil

Le Conseil a examiné les critères d'indépendance de ses membres.

Deux membres du Conseil de Surveillance, Messieurs Joël Séché et Philippe Santini, sont mandataires sociaux de sociétés dont Altamir a été actionnaire. La position très minoritaire d'Altamir à cette époque ne créait pas de risque de conflit d'intérêt.

Six membres sur sept sont considérés comme indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF, de ce fait le Conseil respecte la proportion de membres indépendants recommandé par le même Code.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni sept fois au cours de l'année 2014. Le taux de présence a été de 94 %. Il a examiné les rapports de la gérance sur les informations concernant les valorisations des sociétés du portefeuille, les situations trimestrielles et les arrêtés semestriel et annuel.

Le Conseil de Surveillance a effectué une auto-évaluation à partir d'un questionnaire auquel chaque membre a répondu.

Aucun dysfonctionnement n'a été relevé.

Quelques points pouvant faire l'objet d'améliorations possibles ont été mentionnés et seront discutés lors du Conseil de Surveillance du 5 mai 2015 :

- Aborder plus régulièrement l'évolution stratégique à horizon 3-5 ans.
- Etudier l'adéquation de la durée des mandats des membres du Conseil

Il a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Par ailleurs, concernant le say on pay, le Conseil de Surveillance a pris connaissance de la recommandation du §24.3 du Code AFEP-MEDEF de juin 2013, de la position du HCGE sur

l'application du Say on Pay aux sociétés en commandite par actions publiée dans son rapport 2014 ainsi que de les recommandations de l'AMF dans sa Position-Recommandation 2014-14 relative à l'élaboration du document de référence. Le Conseil a donc décidé de soumettre au vote consultatif des actionnaires les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Maurice Tchenio, représentant légal de la société Altamir Gérance, gérant, dont la présentation est détaillée ci-après :

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre du dernier exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	292 704 €  (montant versé par la Société Amboise SNC, société détendant 26,35% de la société Altamir et 99,7% de la société Altamir Gérance)	Le montant de la rémunération fixe de Monsieur Maurice Tchenio n'a pas évolué depuis 2011
Rémunération variable annuelle	2 502 135 € (montant à verser)	M. Maurice Tchenio va bénéficier indirectement, en 2015, au travers d'Altamir Gérance détenu par Amboise SNC d'un dividende prioritaire statutaire (part B + part du commandité), au titre de l'exercice 2014, d'un montant de € 2 502 135. Le calcul de ce dividende est statutaire et totalement variable en fonction du résultat net social de la société.
Rémunération variable différée	N/A	Monsieur Maurice Tchenio ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Monsieur Maurice Tchenio ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	N/A	Monsieur Maurice Tchenio ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	N/A	Monsieur Maurice Tchenio ne bénéficie pas de stock-option, d'action de performance ni d'autre élément de rémunération à long terme
Jetons de présence	N/A	Monsieur Maurice Tchenio ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	7 512 €	Monsieur Maurice Tchenio bénéficie d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule de fonction par la Société Amboise SNC.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	N/A	Monsieur Maurice Tchenio ne bénéficie pas d'engagement pris par la société au titre de la cessation de ses fonctions
Indemnité de non-concurrence	N/A	Monsieur Maurice Tchenio ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Monsieur Maurice Tchenio ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire

Votre Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice, ni sur le contenu du Rapport de la Gérance, ni sur l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions proposées par cette dernière qu'il vous invite à approuver par votre vote.

Le Conseil de Surveillance